



Vos premiers pas dans l'investissement.

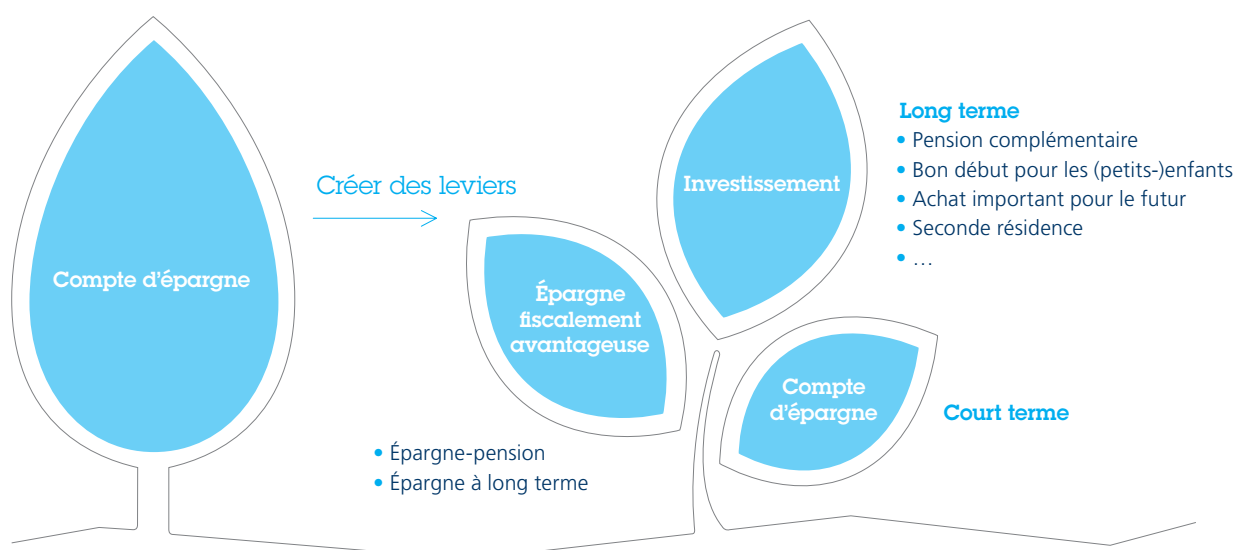
“Pourquoi investir ? J'ai une épargne!”

Cette opinion prévaut encore chez de nombreux épargnants. Le placement est pourtant loin d'être une mauvaise idée. Pensez par exemple à ce que vous rapporte votre livret d'épargne en ce moment. Que diriez-vous d'optimiser le rendement de vos économies ?

1. Épargne, épargne-pension, placement : la suite logique ?

Première étape : Le b.a.-ba : une réserve d'épargne comme base

Avant de vous lancer dans l'investissement, pensez d'abord à la base : votre réserve d'épargne en cas d'imprévu. Quel doit être le volume de cette réserve, au juste ? On considère généralement qu'elle doit représenter trois à six mois de salaire net. Vous pouvez constituer votre réserve progressivement, par exemple en mettant de côté un montant mensuel fixe ou en transférant automatiquement à la fin du mois sur votre compte d'épargne tout ce qui dépasse un certain montant. Combiner ces deux méthodes est d'autant mieux que vous disposerez ainsi d'une somme de départ à investir.



Deuxième étape : l'épargne-pension et l'épargne à long terme

Une fois votre réserve d'épargne constituée, vérifiez d'abord si vous exploitez déjà toutes les options qui s'offrent à vous en matière d'épargne fiscalement avantageuse.

Les titulaires d'épargne-pension sont en effet récompensés par un bel avantage fiscal, puisque le fisc rembourse 30% du montant économisé. Pour 2018, le montant maximal qui entre en ligne de compte s'élève à 960 euros par personne, soit une réduction d'impôt maximale de 576 euros par an pour un ménage avec deux titulaires d'épargne-pension.

Les plus jeunes peuvent même bénéficier de ce bonus fiscal dès qu'ils disposent d'un revenu propre. Plus vous commencez tôt, plus le montant final est en principe élevé et, bien sûr, plus longtemps vous en tirez un avantage fiscal. Le fisc peut ainsi vous aider à engranger un capital de pension important à terme avec peu d'efforts.

Dans l'idéal, alimentez votre épargne-pension uniquement avec de l'argent dont vous n'avez pas besoin avant vos 60 ans. Si vous retirez cet argent plus tôt, vous devrez en effet verser 33% d'impôt, au lieu des 8% de taxation à la sortie à votre soixantième anniversaire.

L'épargne à long terme est également assortie d'une réduction d'impôt de 30%. Ce bonus fiscal vous concerne si vous n'avez (plus) aucun amortissement à inscrire dans votre déclaration d'impôt pour un crédit logement. Le versement maximal qui entre en ligne de compte pour un abattement fiscal en 2018 est fixé à 2 310 euros par personne. La réduction d'impôt s'élève dès lors à un maximum de 693 euros au niveau individuel ou de 1 386 euros au niveau familial. Un cadeau fiscal non négligeable qui peut alléger sensiblement votre avertissement-extrait de rôle.

Les banques proposent diverses formules avec ou sans risque aux épargnants que ce soit en épargne-pension ou en épargne à long terme. Selon votre situation personnelle, vous pouvez combiner les deux formules et maximiser ainsi vos avantages fiscaux.

Troisième et dernière étape : l'investissement

Une fois que vous vous êtes assuré une épargne suffisante et un capital de pension, vous pouvez placer votre argent pour réaliser vos propres objectifs. À cet égard aussi, il importe de choisir des investissements qui vous conviennent, chacun comportant un but et un risque spécifiques. Le délai au terme duquel vous aurez à nouveau besoin de votre argent détermine aussi le choix du meilleur produit. L'idéal consiste à placer de l'argent dont vous n'avez pas besoin dans les trois à cinq prochaines années voire davantage. D'ailleurs, vous ne devez pas forcément disposer d'un capital important à cet effet.

2. Pourquoi investir ?

Poser la question, c'est y répondre: investir permet à votre argent de conserver sa vraie valeur. Cet objectif est moins évident qu'il n'y paraît, car même l'argent placé sur un compte d'épargne se dévalorise peu à peu. La faute à l'inflation. Pour éviter cette dépréciation, faites fructifier votre capital. Et de préférence, plus vite que l'inflation: seule condition pour accroître réellement votre patrimoine.

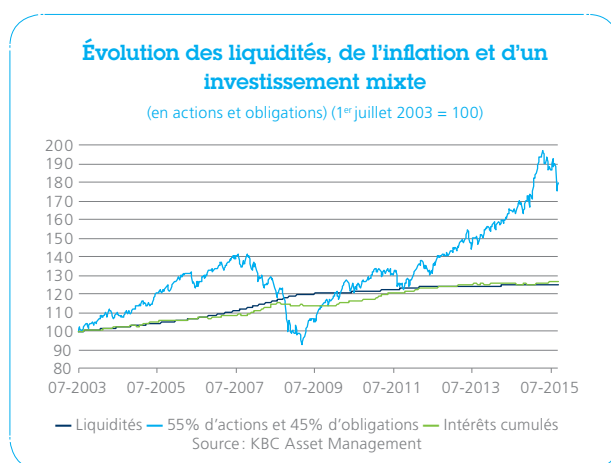
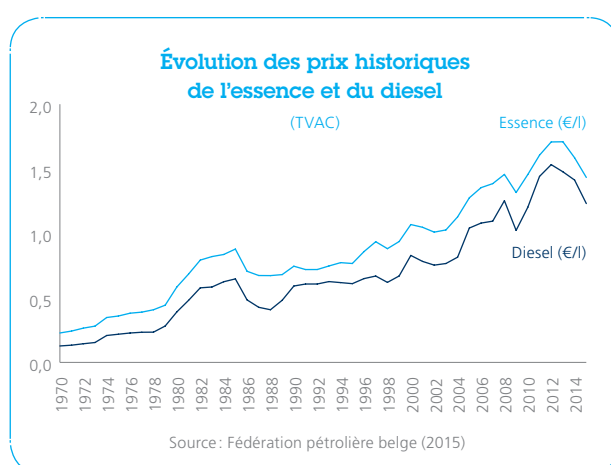
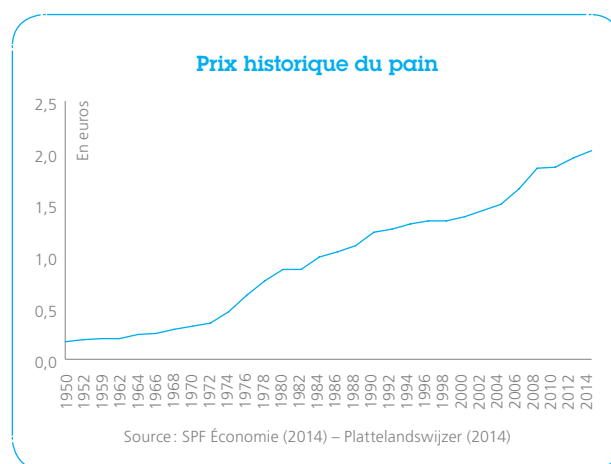
L'ensemble des Belges accumulent de l'argent sur leur compte d'épargne, lequel est sans nul doute un instrument utile lorsque l'argent doit être disponible dans l'immédiat. Pour autant, cela n'a aucun sens d'y placer une somme trop importante. En effet, la rémunération en intérêts sur les comptes d'épargne ne suffit guère à compenser l'inflation à l'heure actuelle.

- Si le taux d'intérêt est inférieur à l'inflation, votre épargne vous permet d'acheter moins à un moment donné. On peut donc dire que sa valeur réelle a baissé. En d'autres termes, votre pouvoir d'achat diminue.
- En revanche, celui-ci augmente si le taux d'intérêt est supérieur à l'inflation: votre argent a effectivement plus de valeur.

Gardez aussi à l'esprit qu'il existe un lien entre inflation et taux d'intérêt.

- Lorsque l'inflation est faible, votre compte d'épargne vous rapporte peu d'intérêts. Or ce faible taux permet aux consommateurs et aux entreprises d'emprunter à moindres frais. Cela permet de revitaliser une économie en difficulté.
- En cas d'inflation élevée, les intérêts sur votre compte d'épargne grimpent. Emprunter coûte donc davantage. Les consommateurs épargnent davantage et postposent leurs investissements, ce qui ralentit l'économie.

Résultat: vous pouvez acheter de moins en moins avec la même somme d'argent.



Par le passé, investir rapportait plus qu'épargner sur le long terme, et offrait donc une meilleure protection contre l'inflation. Placer votre capital est la seule façon de le mettre à l'abri de l'inflation.

Et n'oubliez jamais la règle d'or en matière d'investissement: miser sur le long terme.

3. Qu'est-ce qu'un placement ?

Vous souhaitez faire fructifier votre capital rapidement par le biais de produits autres que ceux de l'épargne ordinaire ? Vous pouvez envisager de mobiliser votre argent à long terme ? Alors investir semble être une solution intéressante pour vous. Ce terme de « placement » vous évoquera sans doute des actions et obligations en premier lieu, mais il ne se limite pas à cela. Vous pouvez aussi passer par des fonds d'investissement, assurances-épargne ou placement, options ou futures. Investir dans l'art ou l'immobilier est une autre possibilité. Acquérir un actif ou un objet qui devrait selon vous prendre de la valeur avec le temps, c'est déjà investir.

Le bénéfice total que vous retirez de vos placements est appelé « rendement » et s'exprime en un pourcentage du capital placé. Vu son taux de croissance supérieur, l'investissement se révèle souvent plus rentable à long terme que l'épargne. Cependant, il est aussi plus risqué : en cas de difficultés dans les marchés, la valeur de certains placements peut diminuer, voire devenir nulle.

Si vous disposez d'une épargne suffisante, vous pouvez placer une partie de vos économies. La première question à vous poser est de savoir à quelle fin vous souhaitez investir cet argent. Les raisons d'investir sont aussi nombreuses que les produits d'investissement. À cet égard, il importe que le placement de votre choix soit en adéquation avec vos objectifs et votre situation personnelle.

Quel est l'intérêt de l'épargne et de l'investissement pour l'économie ?

Les entreprises ont régulièrement besoin de capitaux supplémentaires pour réaliser leurs projets. Elles peuvent les trouver auprès des banques via un prêt ou auprès de particuliers via une augmentation de capital, par exemple. C'est ce que fait une entreprise en émettant de nouvelles actions.

Dans les moments où l'économie se porte moins bien, la demande des consommateurs s'affaiblit et tout nouvel investissement est plus risqué pour les

entreprises. Elles ont dès lors tendance à s'abstenir. Pour relancer l'économie, rendre les emprunts pour investissement plus abordables peut s'avérer utile. C'est par exemple ce que fait la Banque Centrale Européenne (BCE) en baissant les taux d'intérêt afin d'encourager les entreprises à emprunter et les consommateurs à moins épargner. Plus de consommation et plus de prêts devraient donc stimuler l'économie.

Comment fonctionne la Bourse ?

La Bourse, également appelée « Bourse des valeurs mobilières », n'est autre qu'un marché. Un marché est un lieu de rencontre entre acheteurs et vendeurs. Les acheteurs et vendeurs, demandeurs et fournisseurs, s'y réunissent pour négocier. Autrefois traitées dans le bâtiment de la Bourse, les opérations boursières se déroulent aujourd'hui entièrement par voie électronique.

La Bourse des valeurs mobilières est un marché où l'on traite actions, obligations, options, titres et certificats immobiliers, fonds et devises (unités monétaires). Elle permet à des entreprises de lever des capitaux auprès d'un large public. Celles-ci peuvent ainsi collecter les sommes d'argent dont elles ont besoin pour financer des investissements.

Les actionnaires peuvent facilement acquérir et vendre des actions en bourse. Comme la Bourse rassemble de nombreux acheteurs et vendeurs, les actions sont aisément négociables. On y trouvera presque toujours quelqu'un qui souhaite acheter ou vendre une action bien précise. Le nombre de transactions effectuées au cours d'une journée est appelé le « volume de transaction ». Plus ce volume est important, plus l'action sera facilement négociable. On dira aussi qu'elle est « liquide ».

La vente est conclue dès que les parties s'entendent sur le prix. Sur un marché, l'offre et la demande déterminent le prix des produits. Lorsque la demande est supérieure à l'offre, le prix augmente ; si l'offre est supérieure à la demande, le prix diminue.

4. Quelles sont les différentes possibilités d'investissement ?

En tant qu'investisseur, vous pouvez prêter de l'argent à une entreprise, à une institution ou à l'État. Un tel prêt peut prendre la forme d'une obligation ou d'un placement à terme. Certaines personnes préfèrent investir dans des biens immobiliers. Certaines entreprises entrent en bourse pour réunir des capitaux supplémentaires. Lorsque vous achetez des actions, vous devenez copropriétaire d'une partie de l'entreprise. Si vous êtes un profane en matière boursière ou souhaitez répartir le risque, vous pouvez investir dans un fonds d'investissement. Il s'agit fréquemment d'une combinaison d'obligations, d'actions et d'autres formes d'investissement. Pour les connaisseurs, il existe des produits boursiers plus complexes, tels les options, turbos, sprinters et trackers (Exchange Traded Funds ou ETF, en abrégé).

Qu'est-ce qu'un placement à terme ?

La forme de placement à terme la plus connue est le compte à terme, lequel présente des similitudes avec le compte d'épargne. Vous y déposez une somme d'argent qui est bloquée pour une durée déterminée et vous bénéficiez en échange d'un rendement garanti. Vous percevez généralement des intérêts plus élevés qu'avec un compte d'épargne. En échange, vous devrez laisser l'argent sur le compte jusqu'à l'échéance. La durée varie en général entre un mois et dix ans. Votre argent restant sur un compte, cette formule est également désignée sous le nom de «placement en liquidités».

Qu'est-ce qu'une obligation ?

Lorsqu'une entreprise a besoin de capitaux frais, par exemple pour financer des investissements, elle peut emprunter de l'argent en émettant un emprunt obligataire. L'État peut faire de même pour financer ses dépenses. Vous ne devenez donc pas copropriétaire – comme c'est le cas avec des actions – mais consentez un prêt pour une durée limitée.

En contrepartie, vous percevez une rémunération appelée intérêt et matérialisée par un «coupon». À l'échéance, l'emprunteur (aussi appelé émetteur ou débiteur) doit rembourser le montant de la dette.

Le montant total d'une obligation est appelé le principal. Celui-ci est divisé en coupures, de manière à faciliter le négoce de l'obligation. L'acheteur de ces coupures reçoit, en échange de son investissement, un taux fixe sous la forme de coupons. Ces intérêts peuvent être versés une ou plusieurs fois par an. La durée d'une obligation peut aller de quelques mois à plusieurs dizaines d'années. Il existe plusieurs formes d'obligations dont nous présentons les principales ci-après. D'autres formes d'investissement sont possibles, mais il faudrait tout un chapitre pour les explorer en profondeur.

- **Les obligations d'État** sont émises par un gouvernement. On les appelle également "bons d'État". L'État belge les émet quatre fois par an, le plus souvent pour une durée de trois, cinq ou huit ans. Vous en saurez plus à ce sujet sur www.lesbonsdetat.be.
- **Les obligations d'entreprises** sont émises par des entreprises de toutes sortes.
- **Les bons de caisse** sont des obligations émises par une institution de crédit.

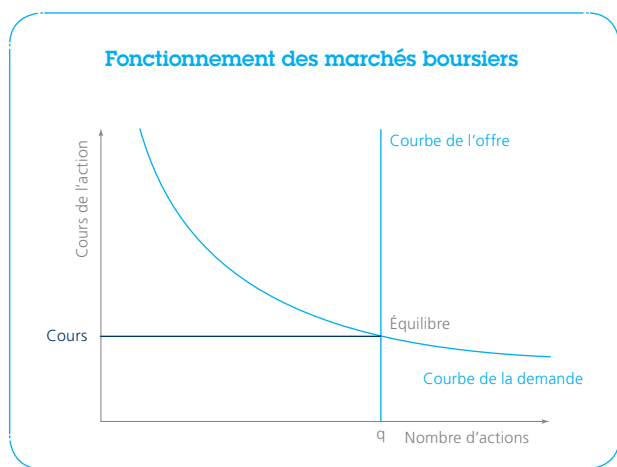
Qu'est-ce qu'une action ?

Les entreprises qui nécessitent d'importants capitaux en vue de financer des investissements futurs peuvent collecter des fonds via la Bourse en émettant de nouvelles actions (initial public offering, IPO). On parle dans ce cas d'une entrée en bourse (initial public offering, IPO en abrégé). Une entreprise déjà active en bourse peut obtenir un capital supplémentaire en émettant plus d'actions sur le marché. On parle alors d'une augmentation de capital.

Une action est un titre de propriété sur une entreprise. L'investisseur qui achète des actions d'une entreprise devient donc copropriétaire ou actionnaire de cette entreprise. Une action représente donc une partie du capital d'une entreprise. Elle donne le droit de participer (droit de vote) aux décisions importantes concernant la conduite des activités de l'entreprise. Pour beaucoup d'actionnaires, cependant, la principale motivation n'est pas là. Ils recherchent surtout un avantage financier lorsque l'entreprise se porte bien, notamment à travers les dividendes qu'elle verse.

La valeur d'une action figure sur cette dernière : il s'agit de sa valeur nominale. La valeur nominale ne varie pas. Le prix d'une action en bourse est appelé le cours. Le cours d'une action, lui, peut varier. Il est déterminé par l'offre et la demande : à offre égale, lorsque la demande est importante, le cours augmente ; lorsque la demande est faible, le cours diminue. Vous pouvez suivre le cours d'une action à tout instant via des sites Web spécialisés et des journaux financiers comme l'Écho.

Le graphique simplifié ci-dessous illustre ce principe de fonctionnement des marchés boursiers.



Lorsqu'un grand nombre d'investisseurs sont intéressés par une action, la courbe de la demande se déplace vers la droite et le point d'équilibre se situe à un cours plus élevé.

Les résultats des entreprises, les conditions économiques et l'orientation des marchés boursiers sont autant d'éléments qui exercent une influence sur l'offre et la demande. En vendant vos actions en bourse, vous pouvez donc réaliser un profit ou subir une perte. En Belgique, la plus-value réalisée sur des actions, par des personnes physiques, n'est pas imposée, sauf si vous les revendez dans les six mois (la taxe sur la spéculation s'applique dans ce cas).

Qu'est-ce qu'un fonds d'investissement ?

Un fonds d'investissement fonctionne selon le principe "les petits ruisseaux font les grandes rivières". Le fonds collecte l'épargne d'investisseurs individuels et l'investit en fonction d'une politique d'investissement définie. Les fonds offrent aux investisseurs la possibilité de se

constituer, même avec des montants modestes, un portefeuille bien diversifié composé de différentes valeurs (par exemple, des actions, des obligations, des liquidités, etc.).

Les fonds d'investissement sont commercialisés par des sociétés d'investissement liées à des établissements financiers, à savoir les OPC (organismes de placement collectif). Chaque fonds est administré par un gestionnaire de fonds qui veille à ce que la participation des investisseurs dans le fonds soit correctement investie.

Qu'est-ce qu'une assurance placement ? Et que signifient les branches 21, 23 et 26 ?

Les produits de la branche 21 sont des assurances vie avec remboursement garanti du capital, rendement garanti et participation éventuelle aux bénéfices. L'essentiel pour l'investisseur est ici la grande certitude dont il dispose quant au résultat de son investissement. Les assurances placement de la branche 21 sont une solution si vous recherchez la sécurité et un rendement attractif à moyen ou long terme. Lorsque vous souscrivez un contrat, vous avez le choix entre payer une seule prime à la conclusion du contrat ou plusieurs primes étalées dans le temps (par exemple tous les mois). Le contrat peut avoir une date d'échéance et une durée fixe, par exemple 10 ans, mais il peut aussi avoir une durée indéterminée (il prend fin au décès de l'assuré ou au rachat de l'assurance). Certains produits fiscalement avantageux font également partie de la branche 21, telle l'assurance épargne-pension.

Les produits de la branche 23 sont des assurances vie liées à des fonds d'investissement. Ceux-ci investissent entre autres dans des obligations, des actions et des biens immobiliers. Suivant la combinaison de placements choisie, le risque est faible à élevé. Il n'y a ici aucun intérêt fixe annuel. Le rendement dépend des investissements réalisés au sein du fonds par l'assureur avec votre argent. Sachez toutefois qu'un produit de la branche 23 ne donne droit à aucune déduction fiscale. Les assurances placement de la branche 23 se divisent en deux grands groupes : vous pouvez opter pour une assurance sans échéance, à laquelle vous pouvez souscrire continuellement, ou choisir une formule

d'assurances placement assortie d'une période de souscription limitée et d'une date limite fixe. Selon que vous recherchez la sécurité, l'équilibre ou la croissance, plusieurs produits de la branche 23 s'offrent à vous.

A côté des produits des branches 21 et 23, on trouve également la branche 26, offrant elle aussi une garantie de capital . Si vous ne payez aucune taxe sur les primes, vous devez tout de même tenir compte du précompte mobilier sur le rendement. À la différence des produits des branches 21 et 23, il n'y a aucun assuré ni bénéficiaire. Ces formules s'adressent surtout aux entreprises.

5. Quels sont les risques de l'investissement ?

Chaque placement implique une prise de risque. Il importe donc de connaître ces risques avant toute décision d'investissement.

Risque sur débiteurs

Il s'agit du risque que la partie (entreprise ou gouvernement) à qui vous prêtez votre argent (par exemple, via une obligation ou un bon d'État) ne puisse vous rembourser dans le délai convenu. Cette incapacité de paiement est souvent due à une mauvaise situation financière ou à une faillite imminente. Il arrive dès lors que l'émetteur ne puisse verser les intérêts convenus voire même rembourser le principal.

Risque de marché

Ce risque découle de variations conjoncturelles telles que les fluctuations des taux d'intérêt et de change ou les fluctuations boursières.

Risque de taux d'intérêt

Lorsque vous investissez en obligations, vous avez le choix entre des produits à taux fixe ou variable. Si le taux est fixe, vous ne profitez pas d'une éventuelle augmentation du taux de marché mais, en contrepartie, si ce taux baisse, le fait que vous ayez convenu au préalable d'un taux fixe supérieur joue bien sûr en votre faveur. Par contre, il ne faut pas oublier, en termes de valorisation de vos obligations (si vous souhaitez les revendre avant terme, par exemple) que la valeur de marché évolue de façon inversement proportionnelle aux taux d'intérêt. Concrètement cela signifie que lorsque les taux sont orientés à la hausse dans le marché, les obligations que vous détenez perdent de la valeur. Et, par conséquent, lorsque les taux sont orientés à la baisse, la valeur marchande de vos obligations augmente. C'est l'effet négatif d'une hausse de taux sur votre portefeuille obligataire que l'on nomme « risque de taux ».

Risque de change ou risque devise

Il s'agit du risque de perte de valeur d'un placement, dû aux fluctuations des cours. Exemple : en juillet 2015, 1 euro valait 1,0958 dollar américain. Si vous achetez des dollars pour la contrevaletur de 100 euros, vous

recevez donc 109,58 dollars. Un an plus tard, vous souhaitez échanger des dollars contre des euros. Entre-temps, la valeur de l'euro a augmenté par rapport à celle du dollar : pour 1 euro, vous recevez désormais 1,1207 dollar. Cela veut donc dire que vous ne recevez plus que 97,84 euros pour les 109,58 dollars que vous possédez. En raison de la fluctuation des cours entre l'euro et le dollar, vous avez subi une perte de capital. Toute fluctuation de change impacte donc, à la hausse ou à la baisse, le rendement de vos investissements.

Risque d'inflation

Il s'agit du risque que la valeur d'un investissement soit affectée par la hausse ininterrompue du niveau général des prix. L'inflation ou dépréciation monétaire a pour conséquence que les produits et services coûtent plus cher après un certain temps. Avec les 100 euros que vous aviez initialement investis, vous pouvez acheter moins à l'échéance du placement qu'au début. Si la valeur nominale reste 100 euros, la valeur réelle est tout de même moindre. Le rendement de votre investissement doit donc au moins compenser le risque d'inflation.

Risque de liquidité

Il s'agit du risque qu'une valeur mobilière soit difficilement négociable. Il peut en effet arriver que vous souhaitiez vendre un titre mais qu'il ne trouve pas acquéreur. Vous devez alors le conserver, contre votre gré, jusqu'à ce que la demande du marché rencontre votre offre. Cela constitue un risque pour vous.

6. Quel est le lien entre rendement et risque pour les différents investissements ?

Le rendement d'un investissement et le risque sont indissociables : plus vous espérez un rendement élevé, plus le risque que vous devez accepter est grand. Et pour chaque forme d'investissement, le rendement attendu et le risque varient.

L'épargne constitue une façon sûre de faire fructifier son capital. Certes, l'investissement est bien plus périlleux, mais tous les placements ne comportent pas le même risque. Par exemple, si vous prêtez de l'argent à un Etat, vous avez quasiment la certitude de percevoir les intérêts attendus et de récupérer votre apport au terme. Un Etat est rarement déclaré en faillite, ce qui apporte une certaine sécurité. Le risque étant faible, le rendement est inférieur à celui de produits plus incertains comme les actions. Néanmoins, notre histoire

récente n'est pas dénuée de situations dans lesquelles des Etats se sont retrouvés en difficulté pour faire face à leurs obligations débitrices. Pensons à la récente crise grecque ou aux difficultés de l'Argentine au début des années 2000.

Si vous souscrivez ou achetez des obligations, vous connaissez par avance le montant du rendement généré chaque année. Vous pouvez le prédire assez précisément avec un compte d'épargne aussi. Avec des actions, en revanche, il est impossible de prévoir le dividende ou l'évolution des cours pour l'année à venir. En outre, les résultats du passé ne constituent aucune garantie pour l'avenir. Ceci étant, statistiquement, on observe que le rendement des actions est souvent supérieur à celui des obligations et de bons de caisse après 20 ans.

Directive européenne visant à protéger les investisseurs

Tous les investisseurs n'ont pas les mêmes besoins. Un investisseur choisira de prendre davantage de risques dans l'espoir d'obtenir un rendement supérieur, tandis qu'un autre préférera jouer la carte de la sécurité et se satisfera d'un rendement inférieur. Entrée en vigueur le 1er novembre 2007, la directive MiFID (directive sur les marchés d'instruments financiers) vise à protéger les investisseurs. Cette directive européenne reprend trois principes fondamentaux que les entreprises doivent respecter lorsqu'elles conseillent des investisseurs :

Elles doivent donner aux investisseurs des informations correctes, claires et non trompeuses.

i

la directive MiFID

U

Elles doivent fournir aux investisseurs des services spécifiquement adaptés à leur situation personnelle.



Elles doivent s'engager loyalement, équitablement et professionnellement à défendre les intérêts des investisseurs.



Les institutions financières comme les banques ont donc l'obligation de se renseigner auprès de leurs clients sur trois aspects essentiels : leurs connaissances et expérience en matière de placement, leur capacité financière et leurs objectifs en tant qu'investisseurs. Ne vous étonnez donc pas si une institution financière vous pose une série de questions lorsque vous lui faites part de votre intention d'investir. Ces questions servent à établir votre "profil d'investisseur", de sorte que vous receviez toujours le conseil le plus pertinent.

7. Ne placez pas tous vos œufs dans le même panier

Quels que soient votre profil et le type d'investisseurs auquel vous appartenez, vous devez garder à l'esprit certaines connaissances de base. À commencer par la plus fondamentale d'entre elles : ne jamais mettre tous ses œufs dans le même panier.

Vous pouvez répartir votre risque de différentes manières :

- **Diversification par catégories d'investissements :** vous pouvez répartir le risque en investissant dans des obligations, fonds et actions. Les liquidités et l'immobilier constituent aussi une option.
- **Diversification par pays ou régions :** en investissant en Europe comme ailleurs dans le monde, vous dépendez moins des évolutions favorables d'une région en particulier.
- **Diversification par secteurs économiques :** en n'optant pas pour un seul secteur exclusivement, vous courez moins de risques s'il rencontre des difficultés. Vous pouvez investir dans plusieurs branches à la fois, par exemple les secteurs financier, industriel, pharmaceutique, de l'énergie et de la santé.

Seul bémol pour les patrimoines modestes : une telle dissémination fait grimper les frais que vous devez verser à la banque. Vous pouvez y remédier en rejoignant un fonds d'investissement : si un investissement du portefeuille se présente moins bien, il est souvent compensé par un autre qui, lui, se porte mieux.

Dans l'idéal, ne placez jamais plus de 5% de votre capital dans une seule entreprise. Même avec 10 000 euros, la diversification reste coûteuse, car les frais de transaction liés à des ordres de quelques centaines d'euros sont trop élevés. En optant pour un fonds d'investissement, vous contournez ce problème.

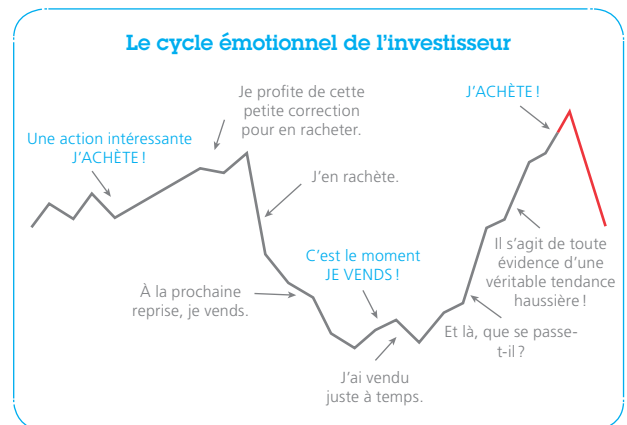
La diversification via un fonds d'investissement : comment ça marche ?

Peu d'argent suffit déjà à investir dans un fonds de ce genre, qui rassemble l'épargne d'investisseurs individuels pour la placer collectivement selon une stratégie d'investissement bien définie. Vous pouvez donc déjà vous constituer un portefeuille bien diversifié avec un montant modeste.

Autre avantage du fonds d'investissement :

vous pouvez investir suivant un plan d'investissement, c'est-à-dire par versements fixes à intervalles réguliers. Dès lors, vous ne devez pas suivre vous-même les cours de la Bourse, ni décider s'il s'agit d'un bon moment pour vendre ou acheter :

- Si vous devez vous-même déterminer ce moment opportun, vos émotions risquent de vous jouer des tours. Lorsque les bourses sont en hausse, l'appât du gain pousse les investisseurs vers les actions. Mais lorsqu'elles sont en baisse, la peur les en détourne. En suivant un plan d'investissement, vous évitez ainsi ce cycle émotionnel.



- En outre, investir régulièrement dans un fonds d'investissement rapporte un rendement supérieur, et ce, sans nécessiter un suivi de votre part. Les exemples ci-dessous éclaircissent ce propos.

Un exemple théorique

Que puis-je faire pour contenir mes émotions ?

Imaginons que j'aie 1 000 euros à investir.

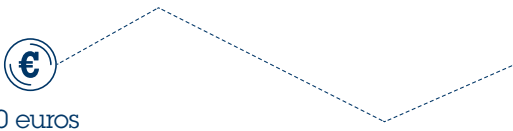


10 euros

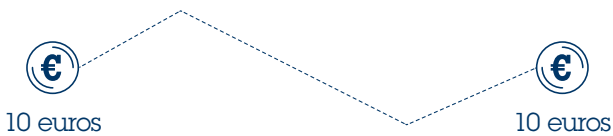
Cours de l'action = 10 euros

Je peux donc acheter 100 actions avec 1 000 euros.

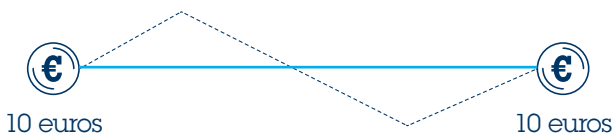
La Bourse monte et descend.



Après un an, le cours de l'action revient à 10 euros.



Je n'ai rien gagné.



J'ai 100 actions à 10 euros chacune



1 000 euros



1 000 euros

Autre possibilité

Imaginons que je n'achète pas tout en une fois, mais que j'étaie mon investissement en 4 x 250 euros.



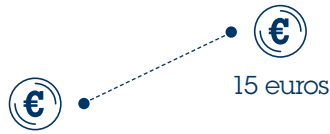
10 euros

Cours = 10 euros

Combien d'actions puis-je acheter pour 250 euros ?

25 actions

1



10 euros

2

Le cours monte à 15 euros.

Combien d'actions puis-je acheter pour 250 euros ?

16,7 actions



10 euros

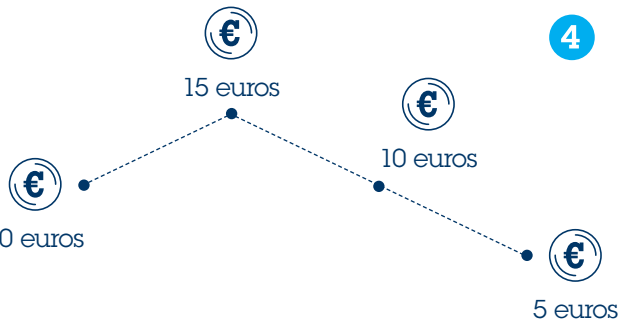
10 euros

3

Le cours baisse à 10 euros.

Combien d'actions puis-je acheter pour 250 euros ?

25 actions



10 euros

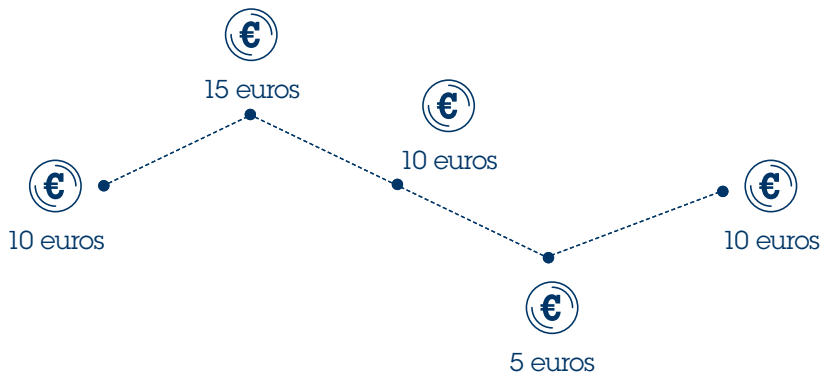
5 euros

4

Le cours baisse à 5 euros.

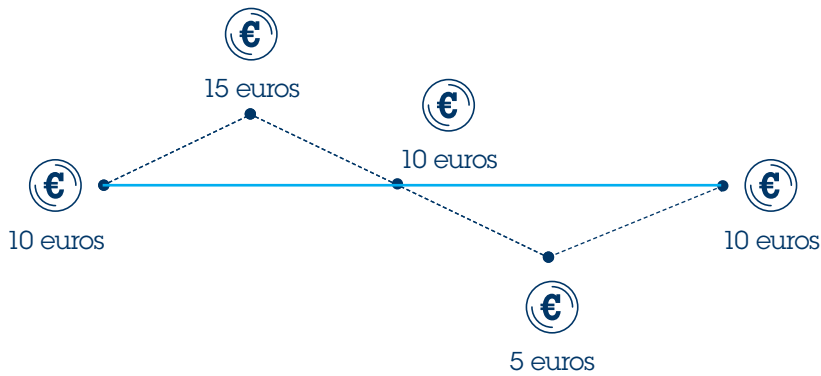
Combien d'actions puis-je acheter pour 250 euros ?

50 actions

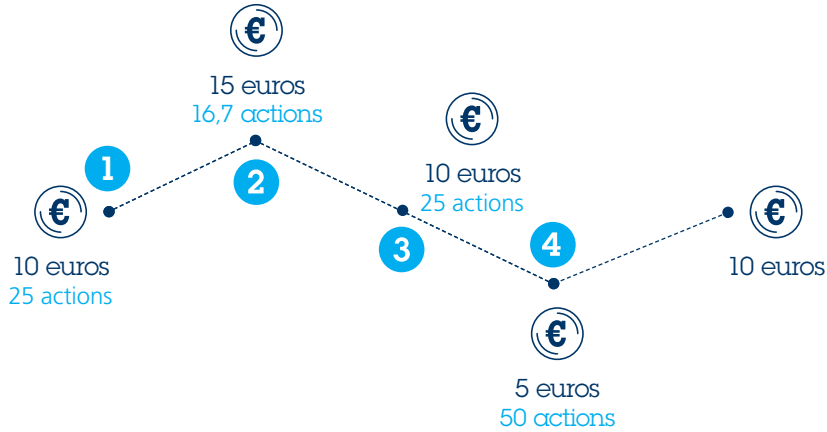


Le cours remonte à 10 euros.

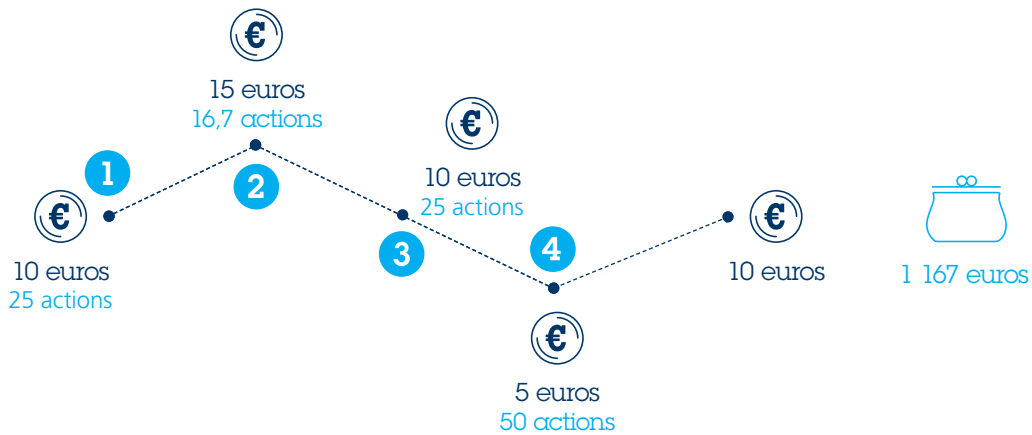
N'ai-je a nouveau rien gagné ?



Faisons les comptes



Au total, 116,7 actions à 10 euros chacune

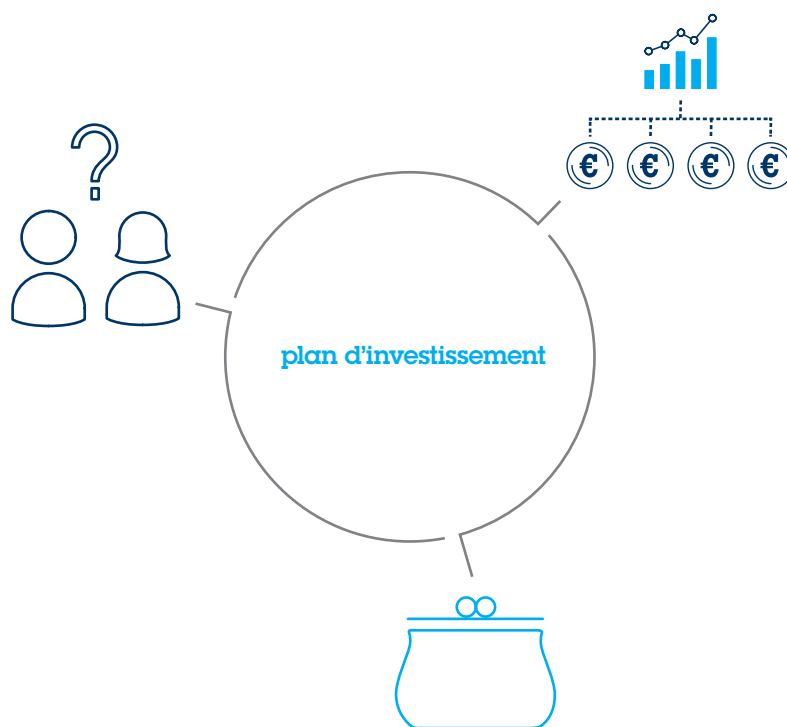




8. Comment se lancer dans les meilleures conditions ?

Vous venez d'apprendre quel est le meilleur moment pour commencer à investir, pourquoi vous devriez le faire et quelles sont les possibilités qui s'offrent à vous. Les investisseurs débutants doivent bien garder à l'esprit que se lancer en solo dans une telle entreprise demande beaucoup de temps et d'efforts.

- Vous devez en effet assurer vous-même la diversification de vos produits d'investissement.
- Vous devez décider seul du moment opportun pour acheter ou vendre.
- Enfin, vous devez étudier les caractéristiques de chaque produit d'investissement, action et entreprise.



Le produit par excellence pour se lancer dans l'investissement, celui qui vous fera gagner du temps et de l'énergie, c'est le placement périodique via un plan d'investissement :

- Vous placez votre argent dans un fonds d'investissement ou une assurance placement de votre choix. En plus d'assurer une diversification automatiquement, ce produit est suivi par un gestionnaire de fonds spécialisé.
- Avec un plan d'investissement, vous versez régulièrement un même montant dans un même fonds d'investissement. Vous ne devez donc pas prendre de décision (difficile) quant à l'achat ou la vente. Vous pouvez aussi bénéficier d'un rendement supérieur, comme le montre l'exemple au point 7.
- Un plan d'investissement requiert peu d'argent. Dans la plupart des institutions financières, vous pouvez déjà vous lancer à partir de 25 euros par mois.
- Un plan d'investissement vous permet de diversifier vos objectifs d'épargne. Et celui-ci peut vous servir ultérieurement ou, par exemple, à donner un coup de pouce à votre enfant plus tard. Si vous pouvez faire durer votre plan d'investissement – pour vous ou votre enfant – sur dix ans voire plus, vous avez de grandes chances de corriger l'inflation.

Vous souhaitez en savoir plus sur le placement via un plan d'investissement ?

Contactez votre agence CBC
ou prenez rendez-vous sur
www.cbc.be/planinvestissement